



Il s'agit d'un document de travail
à l'usage des seuls employés de
la fonction publique fédérale.
Il est soumis à la Loi sur l'accès
à l'information et à la Loi sur
la protection des renseignements
personnels. Pour en savoir plus,
visitez le site Web de l'Accès à
l'information et de la Protection
des renseignements personnels.
For more information, visit the
Access to Information Act and
Personal Information Protection
Act website.